

Stat'ur conjoncture

Octobre 2026 – N°29

Au deuxième trimestre 2026, les effectifs salariés poursuivent leur hausse

Dans le contexte du conflit au Moyen-Orient, les effectifs salariés de La Réunion continuent de progresser au deuxième trimestre 2026. Au niveau national, les effectifs reculent légèrement, et sont en baisse dans la plupart des régions métropolitaines. Dans le reste de l'outre-mer, les effectifs reculent dans les deux régions antillaises, mais poursuivent leur hausse en Guyane.

A La Réunion, les effectifs s'accroissent dans le commerce mais aussi dans l'information et communication, porté notamment par la production de contenus cinématographiques. A l'inverse, plusieurs secteurs affichent des baisses de leurs effectifs, notamment dans les services aux entreprises et la fabrication d'autres produits industriels (dont la métallurgie). En notant que la baisse s'intensifie dans la construction.

Les effectifs sont stables dans l'Ouest de La Réunion, et progressent dans les autres zones. Les effectifs dans le commerce sont notamment dynamiques dans ces zones.

Le salaire moyen par tête (SMPT) ralentit ce trimestre. Il progresse notamment dans la plupart des secteurs.

Le taux d'impayés des entreprises de plus de 10 salariés repart à la hausse ce trimestre, après avoir baissé légèrement au premier trimestre.

Le nombre de procédures collectives est globalement en hausse, aussi bien en glissement trimestriel qu'annuel. Les liquidations judiciaires sont particulièrement dynamiques ce trimestre.

Suspension de la publication des séries des déclarations d'embauche au niveau national

De récentes analyses montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes.

Ainsi, en l'attente d'investigations complémentaires et de mesures correctives permettant de garantir la fiabilité des données au niveau national, la publication des séries de déclarations d'embauches est suspendue. En outre, il convient de considérer avec beaucoup de prudence les données publiées sur la période avril 2025-septembre 2025.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête du secteur privé au deuxième trimestre 2026

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	200 186	+ 0,1	+ 0,7
	Masse salariale (en millions €)	1 496,4	+ 0,5	+ 2,4
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 494	+ 0,3	+ 2,0
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	- 0,1	- 0,3
	Masse salariale (en Md€)	187,4	+ 0,3	+ 1,4
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	3 088	+ 0,3	+ 1,7

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

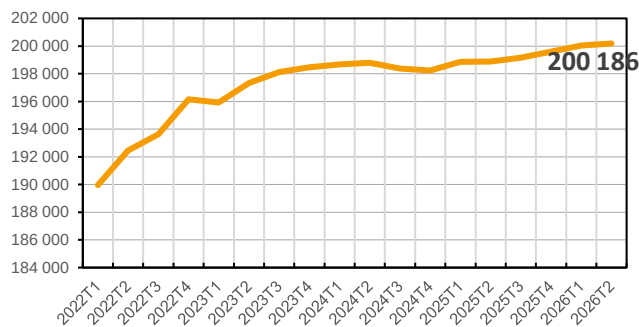


Les effectifs continuent de progresser au deuxième trimestre

Les effectifs salariés de La Réunion (200 186 postes) connaissent une hausse de 0,1 % ce trimestre (150 postes supplémentaires). Ils poursuivent leur hausse entamée au troisième trimestre 2025. Les effectifs sont par ailleurs 0,7 % plus élevés qu'en 2025 (à la même période), soit 1 310 postes en plus.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés connaissent une légère baisse après la stabilité du premier trimestre. Les effectifs salariés reculent dans la plupart des régions métropolitaines.

Les effectifs salariés de l'ensemble outre-mer¹ connaissent une légère baisse au deuxième trimestre

En Guadeloupe, la baisse des effectifs salariés (87 681 postes) s'intensifie ce trimestre : - 0,4 % après - 0,1 % au trimestre précédent. En plus des effectifs dans la construction qui continuent de reculer depuis le premier trimestre 2024, ceux dans l'industrie, le transport et l'hébergement-restauration connaissent également des baisses marquées.

La Martinique connaît également un fort recul de ses effectifs ce trimestre, après la stabilité du trimestre précédent. Les effectifs (88 672 postes) reculent de 0,7 % ce trimestre, en lien avec des baisses dans l'industrie, le transport ainsi que la construction (dont le recul continue depuis plusieurs trimestres).

Les effectifs salariés de la Guyane (44 520 postes) continuent de progresser au deuxième trimestre 2026 : + 1,0 % soit 440 postes supplémentaires. Les services administratifs continuent de porter cette hausse trimestrielle.

A La Réunion, les effectifs salariés sont stables dans l'Ouest, et sont en hausse dans les autres zones

Les effectifs salariés de l'Ouest (57 923 postes) sont stables ce trimestre, après la légère hausse du premier trimestre. Les effectifs dans les autres services (hors commerce, hôtel-café-restaurant (HCR) et intérim) continuent notamment d'afficher une forte baisse, neutralisant les hausses dans d'autres secteurs.

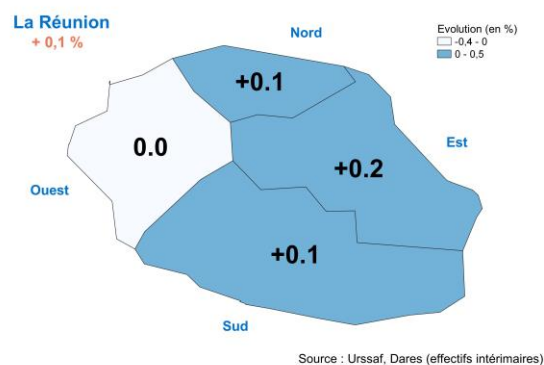
La zone d'emploi est connaît un ralentissement de ses effectifs (18 149 postes) qui progressent de 0,2 % sur le trimestre. Si les effectifs dans le commerce et l'industrie sont en hausse, ceux dans les autres services connaissent une baisse sur la période.

Les effectifs dans la zone d'emploi sud (58 682 postes) connaissent également un ralentissement ce trimestre. Ils progressent notamment de 0,1 %, portés par les autres services et le commerce. En revanche, la construction, le HCR et l'intérim sont en baisse.

Dans le Nord, les effectifs (65 433 postes) repartent à la hausse après la baisse du trimestre précédent : + 0,1 % après - 0,4 % au premier trimestre. La reprise se retrouve globalement dans tous les secteurs, en dehors de la construction.

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Le salaire moyen par tête (SMPT) continue de progresser ce trimestre

La masse salariale régionale (1 496 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, ralentit : + 0,5 % après + 0,9 % au trimestre précédent. Cette hausse reste supérieure à la moyenne nationale (+ 0,3 % au deuxième trimestre 2026).

Le SMPT de La Réunion ralentit également ce trimestre : + 0,3 % après + 0,6 % au trimestre précédent. La hausse est identique à la moyenne nationale. Le SMPT régional s'établit désormais à 2 494 euros, contre 3 088 euros au niveau national.

Le SMPT est en hausse dans la plupart des secteurs d'activité. Celui dans l'agriculture (1 906 euros) est en baisse de 0,6 % après la stabilité du trimestre précédent. Dans l'industrie, le SMPT (qui dépasse globalement les 2 300 euros) est en hausse dans l'agroalimentaire et la fabrication d'équipements, mais recule dans les autres sous-secteurs. Le SMPT de la construction (2 468 euros) ralentit (+ 0,5 % après + 1,6 %). Celui dans l'intérim (2 498 euros) repart à la hausse après la baisse du trimestre précédent. Dans le tertiaire, seuls l'hébergement-restauration (1 899 euros) et l'information-communication (3 589 euros) connaissent des baisses de leurs SMPT (respectivement de 1,0 % et de 1,3 %), après les hausses des trimestres précédents.

¹ Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion uniquement.



A La Réunion, les effectifs dans le commerce et l'information-communication s'accroissent ce trimestre ...

Dans le commerce, les effectifs salariés (37 377 postes) progressent de 0,6 % (240 postes supplémentaires), après avoir connu une hausse de 0,5 % au premier trimestre (et de 0,1 % au dernier trimestre 2025). La hausse est notamment portée par le commerce de détail sur la période. Les entreprises du secteur ont versé 265,1 millions d'euros de masse salariale au deuxième trimestre. Cette masse continue de progresser avec un ralentissement : + 1,0 % après + 1,3 % au trimestre précédent.

En lien avec la production de contenus cinématographiques, les effectifs dans l'information et communication (4 157 postes) connaissent la hausse la plus marquée au deuxième trimestre. Ils progressent notamment de 4,3 % (175 postes supplémentaires) après la hausse de 1,0 % au premier trimestre. Toutefois, la masse salariale du secteur (43,4 millions d'euros) poursuit sa baisse : - 0,8 % après - 0,4 % au premier trimestre.

Dans l'industrie agroalimentaire, les effectifs (8 522 postes) repartent à la hausse après la baisse du premier trimestre : + 1,7 % (145 postes supplémentaires) après - 1,1 % au trimestre précédent. C'est notamment l'alimentaire qui porte cette reprise sur la période. Les entreprises du secteur ont versé 63,5 millions d'euros de masse salariale au deuxième trimestre. Cette masse s'accroît sur la période : + 2,3 % après + 0,2 % au premier trimestre, et après + 0,5 % au dernier trimestre 2025.

Après la forte hausse du premier trimestre, les effectifs des services non marchands (36 849 postes) sont désormais stables. L'action sociale (particulièrement dynamique au premier trimestre) connaît une légère baisse, tandis que la santé humaine affiche une légère hausse. La masse salariale du secteur (261,7 millions d'euros) continue de progresser : + 1,0 % après + 0,6 % au trimestre précédent.

TABEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 830	1,9	+ 0,4	+ 1,3
C1-DE	Industrie	21 150	10,6	+ 0,4	+ 1,3
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 522	4,3	+ 1,7	+ 1,5
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	649	0,3	- 0,7	+ 0,9
C4	Fabrication de matériels de transport	123	0,1	+ 1,8	+ 6,0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 115	3,6	- 1,3	+ 0,5
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 740	2,4	+ 0,5	+ 2,2
FZ	Construction	17 201	8,6	- 0,4	- 0,6
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	153 745	76,8	+ 0,1	+ 0,7
GZ	Commerce	37 377	18,7	+ 0,6	+ 1,4
HZ	Transports et entreposage	13 598	6,8	- 0,4	+ 0,7
IZ	Hébergement et restauration	14 487	7,2	+ 0,3	+ 0,9
JZ	Information et communication	4 157	2,1	+ 4,3	+ 1,1
KZ	Activités financières et d'assurance	7 003	3,5	- 0,1	+ 0,4
LZ	Activités immobilières	2 614	1,3	+ 0,4	+ 1,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 555	13,8	- 0,6	- 0,4
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	36 849	18,4	- 0,0	+ 0,6
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	10 106	5,0	- 0,5	+ 0,8
Intérim	Intérim	4 261	2,1	- 1,2	+ 0,4
TOTAL		200 186	100	+ 0,1	+ 0,7

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



... tandis que plusieurs autres secteurs affichent des baisses

Dans les services aux entreprises, les effectifs salariés (27 555 postes) poursuivent leur baisse entamée au premier trimestre : - 0,6 % (perte de 170 postes) après - 1,1 % au trimestre précédent. Si les effectifs se stabilisent désormais dans les activités administratives de soutien aux entreprises (après la forte baisse du premier trimestre), ceux dans les activités liées à l'emploi ainsi que les services relatifs aux bâtiments portent cette baisse sectorielle. Les entreprises du secteur ont versé 204,5 millions d'euros de salaire au deuxième trimestre. Cette masse salariale recule de 0,4 % sur la période, après les hausses des trimestres précédents.

Les effectifs dans la fabrication d'autres produits industriels (7 115 postes) affichent également une baisse marquée. Ils reculent de 1,3 % (soit 95 postes en moins) après la reprise du premier trimestre (+ 0,3 %). La baisse se retrouve notamment dans la métallurgie et la fabrication d'éléments pour la construction. La masse salariale du secteur (58,7 millions d'euros) recule également après les hausses des trois trimestres précédents : - 0,8 %.

Dans la construction, la baisse du premier trimestre s'intensifie. Les effectifs (17 201 postes) reculent notamment de 0,4 % (perte de 65 postes) après la baisse de 0,1 % au premier trimestre. La baisse se retrouve notamment dans les travaux de construction spécialisés. Les entreprises du secteur ont versé 127,7 millions d'euros à leurs salariés au deuxième trimestre. Cette masse salariale ralentit sur la période : + 0,2 % après + 2,3 % au trimestre précédent.

A noter également les baisses dans plusieurs secteurs, après les hausses des trimestres précédents. Il s'agit notamment du transport (- 0,4 %), de l'intérim (- 1,2 %) ainsi que des services aux ménages (- 0,5 %).

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	22,0	1,5	+ 0,3	+ 2,3
C1-DE	Industrie	180,9	12,1	+ 0,6	+ 2,6
C1	Fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	63,5	4,2	+ 2,3	+ 4,6
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,2	0,3	+ 1,7	+ 4,3
C4	Fabrication de matériels de transport	0,8	0,1	- 2,2	+ 5,9
C5	Fabrication d'autres produits industriels	58,7	3,9	- 0,8	+ 4,0
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	52,6	3,5	- 0,1	- 1,4
FZ	Construction	127,7	8,5	+ 0,2	+ 3,6
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 133,7	75,8	+ 0,4	+ 2,3
GZ	Commerce	265,1	17,7	+ 1,0	+ 2,9
HZ	Transports et entreposage	116,8	7,8	+ 0,5	+ 3,1
IZ	Hébergement et restauration	82,3	5,5	- 0,9	+ 2,3
JZ	Information et communication	43,4	2,9	- 0,8	+ 0,5
KZ	Activités financières et d'assurance	76,1	5,1	+ 0,1	+ 3,3
LZ	Activités immobilières	24,1	1,6	+ 0,5	+ 2,3
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	204,5	13,7	- 0,4	+ 1,6
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	261,7	17,5	+ 1,0	+ 1,9
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	59,7	4,0	+ 0,8	+ 2,7
Intérim	Intérim	32,1	2,1	+ 4,0	+ 1,5
TOTAL		1 489,7	100	+ 0,9	+ 2,7

Source : Urssaf



Le taux d'impayés² (en fin de mois) des entreprises de plus de 10 salariés repart à la hausse ce trimestre

A la fin du deuxième trimestre, le taux d'impayés des cotisations sociales en fin du mois s'établit à 3,28 % (contre 0,96 % en Métropole). Après une légère baisse observée à la fin du premier trimestre, le taux repart légèrement à la hausse : + 0,87 point après - 0,92 point au trimestre précédent, et après + 0,44 point à fin 2025. Le taux au niveau Métropole repart également à la hausse : + 0,12 point après une légère baisse au trimestre précédent.

Le taux d'impayés à échéance + 30 jours (qui s'établit à 1,68 %) progresse de 0,3 point sur la période, après la baisse du premier trimestre. Ce taux reste stable en Métropole.

Le taux d'impayés à échéance + 90 jours (qui s'établit à 1,13 %) poursuit sa baisse de fin décembre 2025 : - 0,11 point à la fin du deuxième trimestre. Ce taux est également stable en Métropole.

TABLEAU 5
niveau et évolution du taux d'impayés des entreprises de plus de 10 salariés

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Taux d'impayés en fin de mois	3,28%	+ 0,87	- 2,59
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	1,68%	+ 0,30	- 0,26
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	1,13%	- 0,11	- 0,32

Source : Urssaf

Au deuxième trimestre 2026, le nombre de procédures collectives de l'ensemble du secteur privé repart globalement à la hausse

Le nombre de redressements judiciaires (RJ, 102 procédures au deuxième trimestre) repart à la hausse (+ 21,4 %) après avoir reculé de moitié au trimestre précédent. Le nombre de RJ est cependant stable en glissement annuel (contre une hausse de 8,6 % au niveau national).

Le nombre de liquidations judiciaires (LJ, 253 procédures) repart également à la hausse ce trimestre (+ 36,8 %) après avoir baissé sur les deux trimestres précédents. Sur un an, le nombre de LJ est également supérieur à son niveau de 2025 : + 31,8 % contre une hausse de 6,8 % au niveau national.

7 procédures de sauvegarde sont enregistrées au deuxième trimestre, contre 2 procédures au trimestre précédent. 10 procédures étaient enregistrées au deuxième trimestre 2025. Au national, le nombre de procédures de sauvegarde est en hausse de 5,3 % en glissement annuel.

TABLEAU 6
niveau et évolution du nombre de procédures collectives

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Redressements judiciaires	102	+ 21,4	+ 0,0
Liquidations judiciaires	253	+ 36,8	+ 31,8
Sauvegardes	7	+ 250,0	- 30,0

Source : Urssaf

² Le taux d'impayés mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance de paiement.



Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : **l'Urssaf Caisse Nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de France Travail, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole. Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

Définitions et précisions

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **CDD de plus d'un mois** correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les **taux d'impayés** présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de plus de 10 salariés (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les **procédures collectives** sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.